## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2014

Tous les conseillers présents sauf Etienne Clavel, excusé.

• À 14h30, tous les membres du Conseil Municipal se sont rendus à La Bessière pour étudier le problème du lieu d'implantation de la station d'épuration suite au différend qui oppose la Mairie aux propriétaires des parcelles susceptibles d'accueillir la station. Le coût d'un éloignement de celle-ci est évalué à 30 000 €. Après avoir entendu le propriétaire et le fermier, les membres du Conseil Municipal se sont rendus dans leur salle habituelle de travail.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De bien prendre à sa charge les travaux de branchement dans les parties privatives des différents réseaux (A.E.P., Assainissement, France Télécom et EDF) pour un coût d'environ 15 000 € non subventionné.
- o De créer une taxe de base pour participation financière d'assainissement collectif (PFAC de 880 €) obligatoire depuis peu.
- Ou créer une participation majorée de 550 € spécifique au village de La Bessière. Cette participation de 1430 € au total permettra de couvrir en partie le coût des branchements individuels ainsi qu'une partie du surcoût dû à l'éloignement de la station voulu par la majorité des propriétaires.
- Le Conseil Municipal demande au Maire d'envoyer à chaque propriétaire du village une convention à signer précisant que la commune accepte de prendre à sa charge le surcoût de 15 000 €, que chaque propriétaire s'engage à verser la PFAC de 1430 € ainsi que la taxe de branchement AEP et que M. Ducret, propriétaire du terrain, accepte une cession gratuite du terrain, assumant ainsi son exigence quant à l'éloignement de la station d'épuration.

Une copie de la convention et du courrier d'accompagnement sera envoyée à chaque conseiller.

## • Étude sur l'achat éventuel du café Bergougnon :

En vente depuis trois ans et n'ayant à ce jour pas trouvé d'acquéreur, le Maire et le 1er adjoint ont rencontré Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture pour évaluer les aides possibles pour ce genre d'opération : des aides de l'État existent mais surtout pour la rénovation et dans une moindre mesure pour l'achat.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire de poursuivre l'analyse de ce projet en faisant intervenir les services des domaines pour l'évaluation ainsi que M. Stéphane Bessière, architecte, et la CCI pour l'étude économique et juridique.

## Éclairage public :

- Accord du Conseil Municipal pour l'éclairage à l'Oustal Neuf avec déplacement de la lampe existante devant chez M. Ginestière, en bordure de la voie publique.
- Accord également pour le devis du SDEE pour l'éclairage de la Vierge à Javols après rénovation de celle-ci et prise en compte de ce dossier dans le cadre de la demande de subventions réalisée auprès du Conseil Général dans le programme de valorisation du patrimoine.

• Location d'une partie des garages communaux à la société de chasse de Javols :

Le Maire rappelle que, comme convenu, les membres de la société de chasse aménagent une partie des garages récemment créés par la commune pour leurs propres besoins.

Afin de régulariser cette opération, il est nécessaire de passer une convention avec celleci instituant une mise à disposition pour cinq ans renouvelable par tacite reconduction pour la somme de 100 €.

La commune prend à sa charge les impôts fonciers et l'assurance de l'immeuble. La société de chasse paiera l'assurance en tant que locataire, les charges d'eau, d'électricité et l'aménagement intérieur du local.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- Délibération est prise à l'unanimité par le Conseil Municipal concernant la gestion des cours d'eau et des zones humides, pressant la Préfecture de clarifier, de préciser et de simplifier l'application des lois les concernant en concertation avec les acteurs du territoire.
- Une motion sera envoyée au Préfet concernant les dysfonctionnements téléphoniques récurrents existant dans certaines communes de Lozère.

À 17h30, le Maire remercie chacun et lève la séance.